



RAPPORT RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017

(selon les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe – et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT)

EVOLUTION DU CONTEXTE POLITIQUE DU TERRITOIRE

Jusqu'à fin 2016, le Pays comptait 90 communes, réparties en 31 EPCI membres, dont 7 communautés de communes (couvrant totalement le territoire) :

Com. Com. de Beauce-Gâtinais
Com. Com. du Beaunois
Com. Com. du Bellegardois
Com. Com. de la Plaine du Nord Loiret
Com. Com. du Plateau Beauceron
Com. Com. des Terres Puisseautines
Com. Com. Le Cœur du Pithiverais
et la Commune nouvelle Le Malesherbois

Depuis le 1^{er} janvier 2017, selon le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Loiret, le Pays compte toujours 90 communes, réparties sur 3 communautés de communes membres et une partie de la Communauté de communes des Canaux et Forêt en Gâtinais (fusion de la CC de Lorris, de la CC de Chatillon-Coligny et de la CC du Bellegardois) pour le territoire du Bellegardois.

A compter du 1^{er} juillet 2017, compte-tenu du départ du Bellegardois vers le territoire du Pays du Gâtinais, le Pays ne comptera plus que 78 communes réparties en 3 communautés de communes : la CC du Pithiverais (31 communes), la CC du Pithiverais Gâtinais (32 communes) et la CC de la Plaine du Nord Loiret (15 communes).

NECESSITE DE FAIRE EVOLUER LES STATUTS DU PAYS

Un changement des statuts a eu lieu lors du Comité syndical du 23 septembre 2016.

Avec ces dernières modifications, les adhérents du Pays ne sont plus que les Communautés de communes (retrait des syndicats). Ces nouveaux statuts, permettent une transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).

Une nouvelle modification des statuts sera encore nécessaire pour se transformer effectivement en PETR. Cette transformation en PETR permettra, en outre, la signature officielle du Contrat de ruralité (cf. rubrique dédiée).

La transformation du Pays en PETR devrait intervenir au cours du premier semestre 2017, par délibération du Pays en Comité syndical en mars, puis par délibérations concordantes de ses 4 EPCI membres.

A l'issue de cette phase, l'arrêté du Préfet entérinera la nouvelle forme juridique en PETR.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Pour rappel, le Conseil de développement est, aux côtés du Syndicat du Pays, le vecteur d'une démocratie locale renouvelée. Il a un rôle de relais auprès de l'ensemble de la population afin de favoriser la mobilisation des acteurs. A ce titre, il est porteur d'une politique d'information et de communication auprès de la population et a un rôle de passerelle entre le secteur privé et les élus.

Le 4 novembre 2016, le Conseil de développement s'est réuni en Assemblée générale pour valider le rapport d'activités.

Les membres sont également restés mobilisés pour les projets de l'Agenda 21 du Pays, ainsi que pour la démarche Trames verte et bleue ou la révision du SCoT. Ils sont invités aux différentes réunions se tenant sur ces sujets.

En 2017, il deviendra Conseil de développement territorial, en lien avec les nouveaux statuts du Pays et les membres du Conseil continueront à suivre les travaux du Pays sur la révision du SCoT, la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), les premiers chantiers liés au programme d'actions Trames verte et bleue... La communication autour du Conseil de développement reste à imaginer

LE CONTRAT REGIONAL DE PAYS 3^{EME} GENERATION (Juillet 2010 – Juin 2015)

Quelques rappels

Doté de 6 310 000 € de subventions (dont 315 500 € pour ID en campagne) réparties sur 12 actions (dont 7 relèvent du 1^{er} bloc de priorités), le Contrat Régional de Pays a été signé le 10 mai 2011, avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2010. Compte-tenu de cette date de démarrage retenue, le bilan à mi-parcours est intervenu fin 2012. Le 20 février 2014, l'avenant n°3 fixait le montant des enveloppes supplémentaires « logement » et « espaces publics », avec respectivement 324 000 € et 303 900 € de fonds régionaux. Le Contrat a fait l'objet d'une évaluation finale (disponible sur le site www.pays-du-pithiverais.fr, rubrique « Contrats régionaux de Pays »).

Taux d'engagement final (tenant compte de la CP de novembre 2015), toutes actions confondues (tous modules+fongible+Idée en campagne), sauf enveloppes supplémentaires: **5 601 357 €, soit 88.77%**

Taux d'engagement hors Idée en campagne : 5 489 300 €, soit 91.57%

Engagements enveloppes supplémentaires :

. « **espaces publics** » : **173 700 €, soit 57%**

- Projet Jardin de l'ancien presbytère à Boynes (CCBG)
- Projet espaces publics autour du restaurant à Manchecourt
- Aménagement de la place de l'église à Nesploy

. « **logement** » : aucun projet éligible

➤ **Montant global des aides régionales sur la période du contrat 3G : 5 775 057 €**
dont 273 700 € pour le fonctionnement, soit 5%

➤ **Montant global des investissements sur la période du contrat 3G : 33 242 000 €**

Le Contrat de Pays 3G étant terminé depuis fin juin 2015, les bénéficiaires avaient jusqu'au 30 juin 2016 pour justifier leurs dépenses. Moins de 10 projets étaient concernés. Tous ont justifié leurs dépenses dans les temps.

LA FEUILLE DE ROUTE

Depuis décembre 2011, un avenant au contrat ajoute des conditions au financement de l'animation territoriale par la clarification des tâches et objectifs nécessaires à la mise en œuvre du contrat et sur la lisibilité des financements régionaux sur l'ensemble des réalisations.

Ainsi, une « feuille de route » trimestrielle de l'Agent de développement arrête les objectifs de l'année en matière d'animation territoriale :

- participation aux réunions organisées par la Région,
- animation et suivi du contrat,
- stratégie territoriale,
- animation de démarches collectives (inscrites au contrat).

Concernant les objectifs contractualisés pour l'année 2016, le bilan final atteste que ceux-ci ont été atteints en totalité.

Pour l'année 2017, la feuille de route a été préparée fin octobre. En matière de stratégie territoriale, les objectifs partagés prévoient notamment le suivi et la mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 de Pays et des Trames verte et bleue du territoire, la mise en œuvre du Contrat Régional de Solidarité Territorial.

ID EN CAMPAGNE

Pour mémoire, 315 500 € de l'enveloppe régionale étaient réservés à ce dispositif dans le CRP 3G. Il s'agit de soutenir les initiatives de développement rural en Région Centre.

Le premier appel à projets ID en campagne est intervenu du 15 février au 15 août 2013. Depuis fin 2013, il n'y a plus d'appel à projets avec une date butoir définie mais une sélection « au fil de l'eau ».

En 2015, le dispositif a été élargi à des projets d'investissement.

Les projets déposés :

Association Abeille du Gâtinais : « Rucher des villes - rucher des champs »

Association Antre-Loup : « Mémoire des corps »

Association Musicavoz : « Opéras minute 15 »

Mission Locale du Pithiverais : « Plus près de ton emploi ! »

EHPAD de Bellegarde : « Jardin thérapeutique »

112 057 € ont été engagés sur la période, soit 36% des montants disponibles.

Les principales difficultés concernent le montage et l'écriture du dossier, du formulaire d'intention et des demandes de subventions associées ; l'écriture du dossier demande une gymnastique de l'esprit quant à la rédaction des actions, du qui fait quoi, quand et comment, au sein de l'initiative. Ce fait s'amplifie si les porteurs de projets sont multiples.

Les associations qui ne bénéficient pas d'emplois permanents ont beaucoup de mal à répondre à toutes les exigences.

Il s'avère que le soutien administratif de l'Agent de développement et de la Chargée de mission développement local ID EN CAMPAGNE à la Direction de l'aménagement du territoire sont jugés comme indispensables.

Il manque cependant, en amont du dépôt du dossier, une grille d'évaluation afin d'identifier si le projet présenté répond aux objectifs du dispositif ou non. Plusieurs initiatives ont été déposées et refusées alors que les objectifs énoncés dans l'appel à candidature correspondaient aux items attendus.

Pour la mise en œuvre des projets, les partenaires directs étaient :

Association, exploitant agricole, entreprise, coopérative agricole, structure d'accueil de personnes handicapés mentaux ou moteurs, intermittents du spectacle, groupement professionnel, établissement scolaire professionnel, école élémentaire et maternelle, chambre consulaire, commune, communauté de communes, bailleur social, comité interprofessionnel.

Les initiatives locales déposées répondent effectivement aux principes et valeurs souhaités dans le dispositif ID en Campagne à savoir :

- plusieurs partenaires agissant ensemble pour une finalité partagée. Soit au travers de la problématique d'une espèce locale menacée, de productions locales, d'actions culturelles intergénérationnelles ;

- les initiatives sont atypiques dans leur mise en œuvre, en termes de méthode de travail, de partenariat engagé par le chef de file, de transversalité, et elles sont, à diverses échelles (territoire, type et nombre de partenariat, sujet), expérimentales et innovantes. Ces initiatives n'ont jamais été menées auparavant par leur initiateur ;

- les actions projetées mobilisent les ressources humaines, culturelles, environnementales du territoire et sont très largement ancrées localement : partenaires, ressources...

- la population ou les acteurs locaux étant au cœur des initiatives, leur appropriation, leur diffusion, le partage des « résultats » et le « porté à la connaissance de » sont facilités ;

- les projets permettent de mieux connaître les espèces, leur développement, leur interaction avec leur environnement pour mieux les protéger et envisager des actions permettant leur épanouissement, de mettre en valeur les ressources locales et forger une identité, une image positive du territoire et affirmer la culture comme vecteur de lien social.

Les actions affirment le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais comme territoire de projets.

Projet déposé en 2015 et dont les dépenses émargeront sur le CRST :

Mission Locale du Pithiverais : « Regards croisés sur l'entreprise ».

En 2016, plusieurs dossiers avaient été déposés :

Association Les Compagnons bâtisseurs : « Solidarité itinérante en chantier – Bricobus »

Association Antre-Loup : « Bals itinérants inter-générationnels »
Mission Locale « Se loger ensemble ! »
Association Lumières des Cinés : « Reporters en couleurs »
Association ADEAR « Mise en place d'un dispositif d'espace test agricole ».

Sur le volet investissement, un dossier a été déposé :
Association TRlaction « Atelier de démantèlement des compteurs électriques ».

Le dispositif a évolué en 2016 pour s'élargir aux agglomérations et villes pôles. « ID en campagne » devient « A vos ID ». La dotation est diminuée, passant de 630 000 € à 500 000 €. Les objectifs et orientations générales du dispositif restent les mêmes.

Les projets en émergence sont :
Association Jardin de la Voie Romaine : « Filière de diffusion de plantes aromatiques »
Proximité Nouvelle : « Conciergerie mobile de proximité »
Théâtre des Minuits : « Tous au théâtre »

En 2017, en tenant compte du départ du Bellegardois, la dotation A vos ID sera revue à la baisse et pourrait passer à 350 000 €.

LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

La concertation sur le 4^{ème} Contrat régional de Pays avait débuté en 2015 avec l'organisation de réunions des Commissions thématiques, auxquelles ont été associées le Conseil de développement et la Direction de l'Aménagement du Territoire de la Région.

Le CRST a finalement été validé lors du Comité syndical du 6 novembre 2015.

Le projet a été envoyé officiellement au Président de Région début janvier 2016 pour être voté lors de la Commission Régionale Permanente en avril 2016.

La signature officielle du CRST a eu lieu le 27 octobre 2016 dans les locaux du futur Atelier-Musée de l'Imprimerie, à Malesherbes ; la date d'effet du CRST est avril 2016.



L'enveloppe principale du CRST reste la même que pour le CRP 3G, soit 6 310 000 € répartis sur 6 axes :
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE (comprenant « Attractivité numérique du territoire », « Accueil des Entreprises », « Economie agricole », « Economie Sociale et Solidaire » et « Economie touristique »).

B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL (comprenant « Services à la population », « Développement de l'accès à la culture » et « Sports et loisirs »).

C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL (comprenant « Aménagement d'espaces publics » dont « Pôle de centralité », « Habitat – Logement » et « Mobilité durable »).

D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE (comprenant « Trame verte et bleue », « Gestion alternative des espaces publics » et « Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau »).

E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL (comprenant « Plan isolation bâtiments publics », « Forfait ECB » et « Bonificaton Climat énergie »).

F : ACTION TRANSVERSALE : ID EN CAMPAGNE. (à compter de janvier 2017, le dispositif prend le nom de A vos ID, avec une dotation de 500 000 €. Le différentiel a été basculé sur la ligne de l'enveloppe fongible, pour, notamment, abonder le fonds inondation).

ACTION TRANSVERSALE : ANIMATION TERRITORIALE ;

S'ajoutent à cette dotation :

ENVELOPPE FONGIBLE : 274 500 €

POLE DE CENTRALITE DE PITHIVIERS : 582 000 €

ENVELOPPE ADDITIONNELLE LOGEMENT : 1 080 000 €

ENVELOPPE ADDITIONNELLE ESPACES PUBLICS : 1 013 000 €

Soit un total pour l'ensemble du contrat de 8 985 000 € de subventions.

Les premiers dossiers instruits et déposés à la Région :

- Axe A :

« Déploiement du THD sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais »

« Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises du Pays BG en Pithiverais »

« Acquisition d'une presse enrubanneuse », CUMA de l'Auvilloise

« Acquisition d'un déchaumeur rapide à disques indépendants et d'un semoir à engrais verts », CUMA du Sanitas.

- Axe D :

« Programme d'actions en faveur de la biodiversité et de la TVB »

« Financement du poste de chef de projets Développement Durable et SCoT nov 2015/nov 2016 »

« Financement du poste de chef de projets Développement Durable et SCoT nov 2016/nov 2017 »

« Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics communaux » des communes de Pithiviers, Lorcy, Chambon la Forêt, Pithiviers le Vieil, Outarville.

« Acquisition d'un broyeur grande largeur » pour les CUMA des 3 Hameaux, de Beaune la Rolande, du Sanitas, de la Rimarde, de l'Auvilloise.

- Axe E :

« Travaux de rénovation énergétique de la salle des associations et de l'école de musique » de Chambon la Forêt

« Réhabilitation du presbytère pour la création de 2 logements locatifs », Commune d'Auvilliers en Gâtinais.

- Pôle de centralité de Pithiviers :

« Réalisation d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à Pithiviers ».

- Enveloppe Espaces Publics :

« Réaménagement de la place de l'église et du patio devant la mairie » et « Réaménagement des espaces publics rue de la Luzerne et sécurisation des liaisons salle des fêtes/école/commerces/administration », Commune de Chambon la Forêt.

Les dommages causés par les inondations catastrophiques de la fin du printemps ont pu bénéficier d'aides financières via le Plan inondation :

« Réfection rue Fricambault », Commune de Pithiviers

« Réfection de voirie (Chemin du Moulin, Canalisation face au 20 rue du Tertre) », Commune de Courcelles

« Restauration du réseau d'eaux pluviales (Lieu-dits Atraps, Spuis, et puits et réseau à Villiers) », Commune de Chaussy

« Remise en état de la STEP et des bornes de relevage », Commune de Mareau-aux-Bois

« Réfection salle polyvalente (carrelage, parquet, marquage sportif) + Eglise (Chaudière) », Commune de Ladon

« Restauration du réseau écoulement des eaux pluviales – Lieu-Dit Chevenelle », Commune de Lorcy

« Restauration de voirie communale », Commune d'Augerville-la-Rivière

« Passerelle du Foulon », Commune d'Augerville-la-Rivière

« Reconstruction d'un lavoir du 18^e siècle », Commune d'Augerville-la-Rivière

« Réfection du Pont situé Allée du Parc », Commune de Dadonville.

Pour 2017, en lien avec l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) (cf. rubrique dédiée), 10 projets de rénovation énergétique de bâtiment public devront être terminés avant la fin de l'année 2018, afin de pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) spécifiques TEPCV. Les dépenses éligibles estimées s'élèvent à 1 577 780 €.

En dehors du dispositif TEPCV, des projets structurants devraient également voir le jour, tels que, pour ne citer que les plus avancés, le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pithiviers, l'ALSH au Domaine de Flotin et à Sermaises, la rénovation de la piscine de Pithiviers-le-Vieil.

Le premier Comité de suivi du CRST sera à organiser au cours du premier semestre 2017.

LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA REGION

Concernant la subvention de fonctionnement de la Région, le montant a très légèrement évolué à la baisse en 2016, pour tenir compte de la création de la Commune Nouvelle Le Malesherbois (1 seule commune au lieu de 7).

Pour mémoire, rappelons le mode de calcul de cette subvention de fonctionnement :

- forfait de 100 € par commune du territoire
- forfait de 32 000 € sur la base d'un temps complet pour l'Agent de développement
- forfait de 20 000 € sur la base d'un temps complet pour l'assistance et la secrétaire comptable.

Pour 2017, ce sera un total de 59 800 € (61 000 en 2016). Cette subvention est la même depuis 2009. Ce qui veut dire que l'effort financier du Pays augmente régulièrement pour suivre l'évolution des salaires et des charges de fonctionnement.

Les modalités de versement de la subvention restent identiques depuis 2013 :

- 80 % sont versés au vu du bilan d'activités du Pays pour l'année n-1 (envoyé en début d'année),
- le solde est versé, au plus tard, en novembre de l'année n, en fonction du respect des objectifs conventionnés et de l'analyse d'un éventuel écart entre les objectifs et les réalisations.

A rappeler que maintenant, cette subvention de fonctionnement est aujourd'hui intégrée à l'enveloppe du CRST. Sur la durée du contrat, cela représente un montant d'environ 300 000 € à déduire des subventions à destination des porteurs de projets.

L'AGENDA 21 DU PAYS

L'Agenda 21 de Pays, voté en décembre 2013, a vu ses premières actions mises en œuvre dès 2014. Ainsi, les thématiques de la « ressource », de la gestion différenciée des espaces publics, du logement des jeunes, de la mobilité, du lien entre l'école et les entreprises, etc., ont été abordées. Ces actions se sont poursuivies ou ont vu leur commencement en 2016, à l'exemple du Contrat Local de Santé (cf. rubrique dédiée), des gestions différenciées des espaces publics (Outarville, Pithiviers, Chambon la Forêt, Lorcy, Pithiviers le Vieil, Beaune la Rolande).

Les actions spécifiques au Syndicat de Pays :

Une formation des agents aux premiers secours (fiche action n° 37), prévue en 2015 a été décalée en 2016, pour tenir compte des recrutements des deux derniers agents.

Pour rappel, les panneaux d'exposition illustrant l'Agenda 21 du Pays sont régulièrement exposés dans les locaux du Pays à l'occasion de réunions sur ce thème. Ils sont aussi destinés à être prêtés aux collectivités du territoire pour en faire la promotion.

Des supports pédagogiques divers, tels que des lettres d'informations, des supports spécifiques aux projets... pourront être mis en œuvre. Ils mettront en valeur les démarches engagées sur le territoire. Le Conseil de Développement et la Commission communication du Pays seront associés et mobilisés autant que nécessaire.

Le financement des projets de l'Agenda 21 de Pays peut se faire notamment à travers le dispositif A vos ID, le CRST (volet fonctionnement ou investissement).

Focus sur le projet « **Le regroupement des offices de tourisme du Pays** » – fiche action n° 3.

Pour mémoire, cette compétence est transférée aux Communautés de communes.

Afin de renforcer la visibilité touristique du territoire, les acteurs locaux ont travaillé au regroupement des offices de tourisme au sein d'un office de destination. Plusieurs réunions de travail ont été organisées, des rendez-vous auprès de chacun des Présidents des 7 Communautés de communes et de la Commune nouvelle ont été sollicités. Ainsi, accompagné de l'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristique) du Loiret, les partenaires ont rédigé un rapport d'analyse et de stratégie qui a été discuté lors des réunions de comité de pilotage.

Le travail de groupement, notamment la construction du projet de territoire, le statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), le plus opportun en fonction de ce projet commun validé, a été poursuivi tout au long de l'année 2016. L'objectif est d'avoir une structure porteuse, l'EPIC, opérationnelle dès juillet 2017.

Avant fin 2016, tous les EPCI du territoire ont voté la mise en place de la taxe de séjour.

Ce projet, inscrit à l'Agenda 21, fait aussi partie du programme d'actions du GAL Pithiverais & Gâtinais (cf. programme LEADER 2014-2020).

Le recrutement d'un chef de projet tourisme est réalisé. Adeline MOREAU a pris ses fonctions en février 2017.

La mission, de 6 mois comprend les items suivants :

- Mettre en place le processus de recouvrement de la taxe de séjour
- Elaborer les statuts de l'EPIC
- Elaborer le budget prévisionnel
- Mettre en place l'organisation interne de la structure : définition/adaptation des fiches de poste, identification des besoins en formation, définition des procédures et méthodes de travail
- Prévoir et gérer les moyens administratifs et financiers (procédures comptables et budgétaires, démarches administratives et juridiques)
- Mobiliser les acteurs privés et publics autour du projet et les fédérer pour assurer leur mise en réseau
- Etre force de proposition auprès du comité de direction et des Communautés de Communes

En 2017, le projet de groupement des Offices de tourisme devrait voir le jour par la création de l'EPIC, en juillet.

Pour démarrer l'action n°7 « Développer la cohabitation intergénérationnelle ou l'hébergement chez l'habitant » il reste à consolider le plan de financement, en complément des subventions ID en campagne déjà validées par la Région.

Le Contrat Local de Santé (action n°10) se concrétise. Le contrat devrait être signé à l'été ou en septembre (cf. rubrique dédiée).

L'action n°12 « Encourager les déplacements alternatifs à la voiture » est réfléchiée avec les partenaires locaux. Les besoins en financements et les modalités de mise en œuvre sont identifiés. Reste à trouver le maître d'ouvrage.

Le projet de ressourcerie (action n°28) devrait voir le jour, porté par l'association TRIaction. Le projet est financé à hauteur de 22 023 € par le TEPCV et à hauteur de 18 019 € (sous réserve de l'accord de financement) dans le cadre de l'appel à projets Economie Circulaire 2017 (sur fonds Région).

L'action n°32 « Elaborer un Plan Climat Energie Territorial » est à mettre en parallèle de la révision du SCoT. La formation d'une demi-journée à l'attention des élus a été réalisée mi 2016.

L'action n°33 « Développer et soutenir les démarches de réduction des phytosanitaires » se développe, notamment par les démarches de gestion différenciées des espaces publics portées par les communes. Une action complémentaire est à l'étude, à destination des particuliers, à travers l'opération portée par le Pays « Jardiner au naturel ».

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

Les contrats locaux de santé sont des outils d'aménagement du territoire sur le thème de la santé. Il s'agit de prendre en compte la réalité du territoire via un diagnostic de territoire réalisé par l'Observatoire Régional de Santé (ORS), pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le diagnostic quantitatif est terminé. Le diagnostic qualitatif, programmé sur le territoire du Pays pour le premier trimestre 2016, s'est poursuivi toute l'année, avec, pour faciliter ce travail, et pour animer et suivre le

programme d'actions à définir, le recrutement d'une animatrice, Anne-Laure LE NY. La prise de poste est effective depuis le 4 janvier 2016. Son financement est assuré actuellement par l'ARS et par des financements FEADER.

Un Forum santé territorial a été organisé le 8 novembre 2016. Il a réuni de nombreux acteurs locaux œuvrant dans le champ de compétence du médico-social. Il est le point de départ des travaux des groupes de travail pour améliorer la situation sur le territoire. Ceux-ci sont programmés depuis le 10 janvier 2017.

Parmi les actions à mener figurent les travaux pour faire émerger des structures mutualisées de santé telles que les Maisons Pluridisciplinaires de Santé (MSP). Pour le projet sur Pithiviers, les professionnels de santé ont créé une Association qui travaille sur le projet médical de la MSP portée à l'origine par la CC Le Cœur du Pithiverais et maintenant par la CC du Pithiverais (3 Comités de pilotage); ils sont accompagnés par une chargée de mission de la MSA.

D'autres projets sont envisagés à Malesherbes et à Puiseaux.

Au cours du premier semestre 2017, les 9 groupes de travail poursuivent leurs réflexions d'élaboration des fiches-actions. Cette proposition de programme d'actions sera discutée en Comité de pilotage. Le Contrat Local de Santé devrait être signé à l'été ou en septembre. Les premières actions concrètes seront à développer à partir du second semestre 2017.

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE (GPEC T)

En juillet 2015, le Bureau donnait un accord de principe pour prendre la responsabilité administrative de la phase 2 de la GPEC T, à la suite de l'UDEL 45. Une condition : que le poste d'animateur soit financé à 100%.

Michel LAZZARI a pris ses fonctions au Pays le 1^{er} mars 2016 pour remplir cette fonction.

Les missions envisagées dans le cadre de la GPEC T, visent d'une part à finaliser quelques actions initiées en 2014-2015 :

- Axe 1 : Sécurisation et valorisation des parcours
- Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi
- Axe 3 : Elévation des compétences
- Axe 4 : Découverte des métiers
- Axe 5 : Favoriser la mobilité professionnelle et sociale.

D'autre part, il s'agit de travailler sur la thématique jeunes/entreprises et l'industrie :

- Axe 1 : Sécurisation et valorisation des parcours
- Axe 2 : Appui aux entreprises
- Axe 3 : Elévation des compétences
- Axe 4 : Découverte des métiers.

Les objectifs généraux de la GPEC T sont de :

- Développer l'employabilité, notamment des jeunes, sur le territoire
- Renforcer le tissu économique local
- Pérenniser les emplois et les compétences pour créer de la plus-value au sein des entreprises
- Favoriser la montée en compétence des salariés
- Développer une activité économique non délocalisable.

La DIRECCTE a donné son accord pour un financement à hauteur de 20 000 €/an sur deux ans. La Région Centre-Val de Loire s'est positionnée sur le financement du projet via le dispositif ID en campagne, à hauteur de 20 000 € (au lieu de 40 000 € demandés étant donné qu'il s'agit d'un ½ ETP).

Une subvention FEDER a été sollicitée à hauteur de 20 000 €, pour compléter le financement du poste (10 000 € par an sur 2 ans).

Nous rappelons ici que l'UDEL 45 est partenaire du projet en aidant au fonctionnement du Pays.

En 2017, et conformément aux objectifs validés par le Comité de pilotage réuni le 14 décembre 2016, l'animation de territoire visera à mettre en place notamment les actions suivantes :

- formation de réparateurs d'engins agricoles

- création d'un groupe d'artisans pour la rénovation thermique
- concilier emploi partagé et emploi durable

Michel LAZZARI est membre du CLEE (Comité Local Ecole Entreprise).

Focus sur le projet de plateforme mobilité.

Une des actions prioritaires de la GPEC T est la mise en œuvre d'un panel d'outils et de modes de transport et d'un accompagnement des personnes sur le thème de la mobilité. La notion de plateforme de mobilité est souvent employée. Il s'agit de mettre en adéquation les problématiques de mobilité des personnes avec un ou plusieurs outils mis à leur disposition par le territoire, moyennant une participation financière.

La carence de mobilité est un des facteurs principaux de non employabilité des personnes. C'est un sujet prioritaire pour les entreprises et pour les structures oeuvrant dans le champ de la formation et de l'insertion. L'objectif est de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du problème de mobilité. Le frein lié au financement, à la barrière psychologique et/ou sociale. C'est pour cela qu'un accompagnement d'un chargé de mission avec un profil de travailleur social est préconisé. Ce référent aura pour mission de mettre en relation l'offre et la demande de mobilité, de mettre en réseau les structures et personnes ayant un lien avec la mobilité (concessionnaires, loueurs, auto-écoles, réparateurs d'engins, transporteurs privés et/ou publics, etc.) avec celles de l'emploi et de la formation. Il s'agit de créer un ensemble d'outils locaux. Au démarrage de l'action, il est préconisé d'organiser un panel de modes de transports (auto, auto sans permis, vélo, scooter, etc.) sous forme de location.

Des financements sont identifiés, tels ceux de l'ADEME, du Pôle Emploi, un travail de consolidation du plan de financement est en cours (fondations privées, etc.).

Le Syndicat de Pays pourrait se porter maître d'ouvrage de cette plateforme, si les financements permettent de la mettre en place.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été adopté le 7 décembre 2011. En février 2015, les élus du territoire ont voté la révision de ce document cadre. Il s'agit d'anticiper l'évolution du territoire, d'intégrer les dispositions législatives récentes comme les lois Grenelle, NOTRE et ALUR, etc., le SAGE, les Trames verte et bleue. Il s'agit aussi d'alimenter et faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Le Chef de projet Développement Durable et SCoT, dont la fiche de poste a légèrement évolué en novembre 2015, à l'occasion de son renouvellement, pour intégrer les notions de Plan Climat Energie, assiste aux réunions de concertations pour les PLU et PLUi des collectivités, aux réunions d'élaboration de SCoT de territoires voisins tels que le SCoT « Montargois en Gâtinais », « Forêt d'Orléans-Val de Loire, aux rencontres sur le thème de l'urbanisme et des SCoT organisées par l'Association de promotion et de fédération des Pays (A3P), par la Fédération nationale des SCoT, par le Conseil Régional, le Ministère du Logement...

En 2015 et 2016, le Pays a perçu une subvention d'environ 26 400 €, dans le cadre de l'appel à projets « SCoT ruraux ».

Depuis 2012, le Chef de projets est financé à 50% par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat régional de Pays. Depuis 2016, ces 50% sont calculés par rapport au temps passé sur les notions de TVB et d'Agenda 21.

Le Pays bénéficie également d'une subvention ADEME pour les missions Climat et Energie du chef de projet, à hauteur de 14 400 € sur 40 mois.

La révision du SCoT est en cours. C'est le groupement de Cabinets d'études Terres Neuves, Impact et Environnement et Pivadis qui a été retenu pour cette démarche.

Une première lettre d'information du SCoT en révision a été éditée à l'automne 2016. Elle est téléchargeable depuis le site du Pays.

Les premières réunions de concertation et ateliers territoriaux ont eu lieu en mars et juin 2016 ;



Atelier du 23 mars 2016 à la mairie de Puiseaux

La concertation traitant du volet agricole, confié par convention à la Chambre d'agriculture du Loiret, a été réalisée en 2016, notamment par des entretiens individuels ; la restitution a été faite le 19 décembre devant un nombre important d'agriculteurs ou de représentants du secteur.

Le diagnostic territorial sera validé prochainement. Il comprend le volet territorial, environnemental et commercial. De nouveaux ateliers de concertation auront lieu en mars. Le débat sur le PADD est envisagé fin juin 2017, pour un arrêt du SCot révisé fin 2018, dans les meilleures conditions.

En lien avec les questions de consommation foncière, le Pays s'engage par convention avec la SAFER pour avoir accès au dispositif Vigifoncier. Ce dernier permet aux collectivités d'avoir une veille sur les cessions de parcelles et d'avoir des outils de suivi de la consommation foncière. Le portage par le Pays permet une économie de l'ordre de 50% comparé à un portage par chacune des communautés de communes du territoire.

La compilation de ces données permet de produire des analyses spécialisées.

La réalisation de « fiches pédagogiques du SCOT »

Ces fiches seront diffusées dans les communes, mises à disposition des bureaux d'études et elles seront consultables sur le site internet du Pays.

Nous rappelons qu'Olivier FLORINE est à la disposition des collectivités qui auraient besoin d'aide et/ou de conseils en matière d'urbanisme et de Développement Durable.

Pour suivre l'avancement du SCOT, le Pays réalisera des documents pédagogiques sur ses orientations. Ce seront des fiches thématiques (action reportée en 2017, notamment pour tenir compte de la fiche action « Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement » des Trames verte et bleue). Elles s'adresseront aux élus et acteurs de l'aménagement du territoire. L'objectif est de fournir les outils permettant de comprendre les enjeux du territoire et de présenter les moyens qui peuvent être mis en œuvre dans les documents d'urbanisme et également dans les opérations d'aménagement.

Un premier travail de rédaction a été réalisé.

LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Le Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises a été lancé au printemps 2016. Le schéma doit permettre aux décideurs du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais (élus et chefs d'entreprises) de pouvoir fonder leur action sur :

- Une connaissance actualisée et approfondie du dispositif d'accueil et de développement économique, notamment l'offre en foncier économique, immobilier d'entreprises et services associés ;
- Une grille d'analyse présentant les différents types d'activités, les besoins et les perspectives de développement ;
- Les meilleures solutions stratégiques à apporter pour une adéquation aux besoins des entreprises. Cette adéquation doit favoriser le développement des activités et de l'emploi par un accueil plus efficace des porteurs de projets et des entreprises, et donc se traduire dans une stratégie de

développement économique concrète, ambitieuse et pragmatique pour le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et ses collectivités ;

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais souhaite en conséquence se doter d'un schéma de développement économique et d'accueil des entreprises qui aura pour objectifs principaux de :

- Définir et qualifier les potentialités foncières et immobilières d'accueil, existantes ou à créer sur le territoire du Pays, y compris en renouvellement urbain (friches et dents creuses) et préciser les conditions d'attractivité de celles-ci ;
- Identifier les offres présentes sur les territoires limitrophes du Pays (Pays voisins du Loiret et territoire du Sud Ile de France) afin de mesurer leurs impacts sur le développement économique du Pays et déterminer les pistes d'actions intégrant ces réalités économiques ;
- Qualifier et quantifier les demandes d'installation dont les communautés de communes et les communes sont actuellement destinataires de façon à mieux comprendre la typologie des offres existantes ;
- Déterminer les besoins en matière d'immobilier d'entreprise, de foncier et de services afin d'offrir une réponse adaptée quant au parti d'aménagement et de développement des zones d'activités économiques ou aux actions de requalification et d'adaptation des offres existantes ;
- Explorer les possibilités de diversification ou de spécialisation des activités accueillies et aider les élus à définir une stratégie de développement économique, à la fois à partir de l'accueil d'activités nouvelles, de l'extension ou de la transformation des activités existantes, des possibilités éventuelles de créations d'activités à partir des ressources du territoire ;
- Hiérarchiser les zones d'activités existantes selon leurs caractéristiques et leur potentiel de développement si des besoins en foncier s'avèrent nécessaires. Cette hiérarchisation se fera en lien avec la démarche de révision du SCoT ;
- Donner des pistes pour « faire vivre » le schéma de développement validé.

Ce schéma ouvrira, en outre, la voie aux interventions des partenaires départementaux et régionaux, notamment via le Contrat régional de solidarité territoriale.

Le Cabinet d'études SYNOPTER accompagne le Pays sur ce sujet, pour un coût de 36 400 € HT, financé à 80% par la Région Centre-Val de Loire.

La phase 1 de diagnostic est terminée. Elle correspond au diagnostic de territoire. Il s'agissait de réaliser un panorama économique du territoire et une analyse systématique des zones d'activités existantes, par EPCI, en traitant les problématiques de l'immobilier d'entreprise, l'identification des attentes, des besoins et des difficultés des entreprises, l'analyse des structures et actions d'accompagnement et l'identification des concurrences ou synergies avec les zones d'activités des territoires voisins.

La seconde phase comprend un volet positionnement stratégique et préconisations d'interventions stratégiques, à l'échelle du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour assurer son attractivité économique globale et à l'échelle des EPCI.

Pour chaque catégorie de zones d'activités, les préconisations suivantes seront abordées :

- Requalification,
- Développement et/ou plan d'objectifs (par exemple : enjeux, type d'actions et hiérarchisation, coûts, échéancier, subventions mobilisables, règlement de la zone, volet environnemental, impact et compatibilité avec les documents d'urbanisme, traduction des propositions dans les documents d'urbanisme, incidences juridiques, gouvernance, animations, formation, communication, économie circulaire, etc., ...).

La phase 2, préconisations et programme d'actions, a été débattue et validée lors du Comité de pilotage élargi du 16 décembre 2016.

Dans le cadre de cette étude, le Pays a organisé une visite d'études auprès de Sud Touraine active et une délégation d'une vingtaine de personnes s'est rendue à Loches le 25 novembre 2016. Des rencontres avec des élus et des chefs d'entreprise, des visites sur site étaient au programme, pour s'imprégner de ce qui fonctionnait bien dans ce territoire en matière de développement économique.



En 2017, et conformément au choix des élus d'organiser une équipe d'animation économique de territoire, le Pays souhaite poursuivre le travail de réflexion pour rédiger les modalités de mise en œuvre d'une entente entre le Pays et les 3 EPCI. Selon les conclusions de l'étude, l'équipe d'animation économique du territoire pourrait être composée d'un référent par EPCI, ou mutualisée et d'un référent à l'échelle du Pays. Cette animation de territoire est à mettre en relation avec la volonté du Conseil régional Centre-Val de Loire de mailler le territoire régional de référents économiques. Pour le Loiret, Loire&Orléans Eco pourrait être la structure départementale relais. Le Cabinet SYNOPTER pourrait accompagner le Pays sur cette nouvelle phase, si la décision de poursuivre dans cette voie était prise.

LES TRAMES VERTE ET BLEUE

La phase étude s'est déroulée en 2013 et les secteurs à enjeux ont été validés en Comité syndical le 20 décembre 2013.

L'année 2014 a été consacrée à l'élaboration du programme d'actions. Celui-ci a été réalisé par le Cabinet d'études BIOTOPE, en concertation avec les acteurs locaux réunis en comités techniques, comités de pilotage et en ateliers. Le programme d'actions comporte 16 fiches-action, réparties en 3 grandes thématiques :

Thématique milieux terrestres :

- Préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés ;
- Planter et entretenir les haies ;
- Aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentants, sur les routes ;
- Gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité ;
- Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées ;
- Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi.

Thématique milieux aquatiques et humides :

- Sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides ;
- Préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau ;
- Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides ;
- Préserver et gérer les berges de cours d'eau ;
- Créer, restaurer et entretenir des mares.

Thématique actions transversales :

- Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement ;
- Sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité ;
- Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs de biodiversité ;
- Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques ;
- Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes.

La validation de ce programme d'actions est intervenue en février 2015 par délibération du Comité syndical.

La prise en compte des continuités dans les projets d'aménagement se fait via les instructions des PLU et PLUi des collectivités.

Depuis, quelques actions ont vu un début d'avancement, comme la réflexion sur le pâturage extensif, pour laquelle un contact a été pris avec un jeune éleveur en recherche de surface pour débiter un projet d'installation. La Chambre d'agriculture l'accompagne dans cette démarche. Ce projet pourrait aboutir en 2017.

La mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Loiret, la loi NOTRe, entraînant des modifications importantes sur les territoires, les actions structurantes, souvent onéreuses, sont mises en suspend.

Des partenariats sont par ailleurs recherchés, comme celui avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret pour la poursuite de l'étude d'impact de l'A19 sur la biodiversité et la faune ou l'adhésion du Pays, pour ses Communautés de communes, au dispositif VIGIFONCIER, ce qui permet d'avoir connaissance des terrains à céder, dont ceux pouvant intéresser des projets liés à la biodiversité.

Le Conseil de Développement reste associé et mobilisé autant que nécessaire.

En 2017, il s'agira de mettre en œuvre les projets, selon la grille de priorité validée en Comité syndical, en accompagnant les collectivités ou les partenaires privés. 400 000 € sont inscrits dans le CRST pour les actions TVB et plus largement celles en lien avec la stratégie régionale pour la biodiversité, ce qui devrait faciliter les investissements. Les projets de gestion différenciée des espaces publics, les matériels agricoles favorables à la biodiversité, l'opération nichoirs à la ferme ou les travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier d'Autruy-sur-Juine rentrent dans ce cadre. Certaines actions peuvent également être financées via le Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Autant que nécessaire, le Pays assistera aux rencontres organisées, telles que :

- participation aux réunions et rencontres organisées par le Conseil Régional et d'autres collectivités sur ce thème,
- rencontres avec les élus locaux dans le cadre de l'élaboration de leur PLU, PLUi ou tout autre document d'urbanisme,
- rencontres avec les élus, techniciens des territoires voisins porteurs d'un programme Trames Verte et Bleue.

L'élaboration d'un document pédagogique pour les projets d'urbanisme

La cartographie des Trames verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire. Un document pédagogique à destination des élus et acteurs de l'aménagement du territoire est en cours de rédaction, en interne, afin d'expliquer comment prendre en compte les Trames verte et bleue dans les projets d'urbanisme (PLU, opérations groupées, zones d'activités...).

Pour rappel, les panneaux d'exposition illustrant les Trames verte et bleue sont régulièrement exposés dans les locaux du Pays à l'occasion de réunions sur ce thème. Ils sont aussi destinés à être prêtés aux collectivités du territoire pour en faire la promotion.

NATURA 2000 VALLEE DE L'ESSONNE ET LES VALLONS VOISINS

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » a été transférée au Pays lors de la réunion du comité de pilotage du 12 juin 2009 et renouvelée à chaque fin de programme depuis. Le bureau d'études BIOTOPE, retenu comme structure animatrice, a poursuivi sa mission en 2016.

Compte tenu de l'intérêt du programme Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la valorisation et la sauvegarde des richesses naturelles du territoire, de la plus-value du portage administratif local par le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, le Bureau du Pays a émis un avis favorable en octobre 2015 pour renouveler la candidature du Pays à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 pour un mandat de 4 ans, sous réserve de la couverture à 100 % par l'Etat et l'Union Européenne des frais engagés pour conduire cette mission.

La décision a été entérinée par le Comité syndical du 29 janvier 2016.

Bilan des 3 années d'animation – 2013/2016

- Information, communication et sensibilisation :
 - Mise à jour du site internet du pays sur la page (<http://www.pays-du-pithiverais.fr>) ;
 - Réalisation d'articles dans la presse locale ;
 - Visite sur site de pelouses calcicoles ayant été restaurées ;
 - Edition d'une plaquette sur l'entretien et la gestion des pelouses calcaires...
- Suivi général de l'animation et assistance / concertation :
 - Organisation d'1 COPIL, 2 COTECH et 1 réunion avec les services de l'Etat (DREAL et DDT) ;
 - Participation aux réunions des animateurs Natura 2000 ;
 - Rédaction du rapport annuel ;
 - Suivi avec la DREAL de l'évolution de la demande de modification du périmètre...
- Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité
 - Arrêté de Protection de Biotope (APPB) du marais d'Orville-Dimancheville, un RDV par an ;
 - Programme d'actions de la TVB, un point par an ;
 - Politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Départemental du Loiret (2015 - 2016) : proposition d'une carte de zones prioritaires de préemption (pelouses, zones humides, TVB) et suivi du projet ;
- Veille et conseils techniques : articulation avec les autres politiques liées à la biodiversité, sollicitations des porteurs de projets
 - PLU des communes, avis sur des travaux au niveau du syndicat de rivière, porteur de projet...
 - Veille et conseils techniques : Projet de sentier découverte de la commune de Dadonville (2015 -2016) :
 - Projet avec l'appui du SMOE (Syndicat Mixte de l'œuf et de l'Essonne) ;
 - Conseil et appui technique sur la faisabilité et les contraintes possibles vis-à-vis des procédures réglementaires : test de restauration de la pelouse par un engin motorisé en janvier 2016.
- Contractualisation avec des contrats Natura 2000
 - Arrêt du démarchage pour les contrats, pas de visibilité sur les financements FEADER jusque fin 2015
- Suivi des 5 contrats en cours
 - 2 interventions étaient prévues par contrat, une au lancement pour de la restauration et l'autre 2 ans après en moyenne pour de l'entretien
 - pour chaque intervention de travaux : visite et préparation du chantier avec l'entreprise d'insertion (ASER), visite en cours du chantier, visite de fin de chantier, suivi du dossier administratif et contrôle par la DDT.
- Intervention d'urgence (sur financements DREAL exceptionnels) (2015 -2016)
 - l'objectif était de ne pas perdre les bénéficiaires des travaux réalisés précédemment ;
 - mise en place du conventionnement entre la DREAL et le pays PBGP ;
 - mise en place du conventionnement entre le pays PBGP et les propriétaires (montage exceptionnel vu le caractère urgent) ;
 - les travaux ont eu lieu en février 2016 sur 3 sites ayant déjà bénéficié d'un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier pour maintenir le milieu hors contrats Natura 2000.
- Suivi scientifique de la végétation : minimum 2 campagnes pour les 5 ans de contrat (2^{ème} quinzaine d'avril), il vise deux objectifs principaux :
 - évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur la dynamique des arbustes colonisant les habitats de pelouses,
 - suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats de pelouses à travers l'analyse de leurs cortèges floristiques.
- Rechercher d'autres moyens de gestion des milieux de manière pérenne hors contrats Natura 2000 dès 2014. Les pistes étudiées sont :

- Auto gestion par les propriétaires privés (fiche sur la gestion des pelouses à disposition et accompagnement) ;
- Agents communaux sur les parcelles de la commune et en convention sur les parcelles des propriétés privées ;
- Organisation d'un groupe de travail pour faire émerger des solutions pérennes de gestion des milieux naturels sur le territoire du Pays.

En 2017, il s'agira de poursuivre la concertation des acteurs du territoire, de maintenir la dynamique locale dans la démarche Natura 2000, de réfléchir à un moyen de pérennisation de la gestion des milieux naturels et intensifier les actions de communication vis-à-vis de la démarche Natura 2000.

Nous rappelons ici le lien du projet transversal de pâturage extensif avec le programme Natura 2000. Un accompagnement spécifique sur les espaces Natura 2000 est envisagé dans le cadre plus global du plan de pâturage à l'échelle du Pays, pour lequel le Syndicat de Pays sollicitera la Région Centre Val de Loire dans le cadre du CRST et la DREAL Centre-Val de Loire sur ses fonds propres.

LE CONTRAT GLOBAL ESSONNE AMONT AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le Contrat 2014-2018

Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Il voit un renforcement des actions en direction des milieux aquatiques et de protection des aires de captages d'eau potable. A l'inverse, les aides à la sécurisation de l'eau potable sont réduites et leurs conditions d'attribution plus exigeantes. Les aides à l'assainissement non collectif sont très limitées mais les taux restent inchangés et les prix de référence sont revus à la hausse. Enfin, le financement des travaux d'assainissement collectif varie peu.

C'est dans ce cadre que ce nouveau Contrat, qui a été validé en Comité de pilotage le 4 décembre 2013, a été officiellement signé le 22 septembre 2014. Les enjeux en faveur de l'amélioration de la qualité des cours d'eau, des milieux humides, et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable ont été mis en avant.

Ils ont permis d'élaborer un programme d'actions répondant à quatre objectifs :

- améliorer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides ;
- améliorer la qualité des eaux superficielles ;
- améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines ;
- assurer l'alimentation en eau potable.

Bilan à mi-parcours du Contrat Global d'Actions Essonne amont

La fin de l'année 2016 marque la mi-parcours du contrat. Un bilan de l'avancement des actions a été réalisé à cette occasion. Il est globalement positif.

Volet 1 : Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides

Les opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques ont été réalisées conformément aux DIG des syndicats de rivières et aux plans de gestion établis par la Fédération des Chasseurs.

Différents projets structurants pour la gestion des milieux aquatiques de la vallée de l'Essonne sont par ailleurs mis en place, notamment la fusion des syndicats de rivière et l'extension de leurs compétences aux têtes de bassin, la pérennisation de l'entretien des espaces naturels après restauration par l'installation d'une activité d'élevage ovin extensif et la mise en place d'une veille foncière sur les espaces naturels sensibles.

Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2015-2016 pour leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Les montants engagés sont inférieurs aux prévisions, malgré des programmes de travaux parfois plus ambitieux.

Volet 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

Malgré un nombre conséquent d'opérations engagées, le montant prévisionnel est inférieur aux prévisions sur ce volet. Ce sont essentiellement les travaux d'assainissement collectif et non collectifs, donnant lieu à des investissements importants, qui peinent à démarrer.

Les collectivités ont cependant dans leur grande majorité engagé les études de définition de leurs futurs programmes de travaux.

Volet 3 : Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines

De nombreuses études de diagnostics des réseaux d'alimentation en eau potable ont été engagées, ce qui permettra de lutter efficacement contre les pertes et d'amorcer une réflexion sur la gestion patrimoniale des réseaux dans les années à venir.

La définition des aires d'alimentations des forages les plus impactés par les pollutions diffuses est par ailleurs bien avancée. Cependant, la mise en place effective d'actions de lutte contre ces pollutions est freinée par les craintes du monde agricole.

En conséquence, les investissements dans ce domaine induisent une faible consommation des enveloppes financières sur ce volet.

Volet 4 : Améliorer la qualité de l'eau potable

Plusieurs schémas d'alimentation sont cependant initiés, ils permettront de structurer la gestion de l'eau potable sur le territoire.

Satisfaction des objectifs du contrat

4.6 M € ont été engagés à mi-parcours, soit environ 28 % du montant prévisionnel en fin de contrat (16.7 M€).

Ce montant est inférieur aux objectifs fixés qui prévoyaient l'engagement d'au moins 40% de la masse financière. Les autres objectifs du contrat sont par ailleurs atteints. L'« ambiance » particulière due à la fusion des Communautés de communes a retardé les travaux.

L'examen des critères techniques permet de constater que les objectifs sont parfaitement atteints sur le volet « milieux aquatiques ». Ce sont en revanche les travaux dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, ainsi que les investissements agricoles, qui accusent un retard. L'ampleur des investissements dans ces domaines explique la faible consommation des enveloppes financières du contrat.

Cependant, de nombreuses études de diagnostics et de programmation en eau potable et en assainissement ont pu être engagées. Elles permettront de préparer les futurs investissements sur le territoire en définissant les travaux à mettre en œuvre sur le long terme et d'améliorer le fonctionnement et la gestion des infrastructures. Ces études apportent également une réflexion sur les budgets d'eau et d'assainissement des collectivités qui devront s'adapter pour faire face aux problèmes à venir, posés par le renouvellement des réseaux et des ouvrages. Enfin, dans la perspective du futur transfert des compétences liées au petit cycle de l'eau vers les EPCI élargis, ces schémas offriront une vision d'ensemble des chantiers à mettre en œuvre sur les territoires.

Sur le grand cycle de l'eau on notera également que l'animation a permis l'émergence de grands projets structurants pour la gestion des milieux aquatiques et humides (pâturage, prise en compte des têtes de bassin et veille foncière).

Le bilan à mi-parcours du Contrat a été validé par les financeurs début février 2017.

L'importance de l'animation locale n'est plus à démontrer, mais les incertitudes préalables aux fusions des Communautés de communes et les transferts qui y sont liés ont retardé le lancement des travaux.

Le financement de l'animation est toujours assuré à 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et à 30% par la Région Centre-Val de Loire.

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA NAPPE DE BEAUCE

La mise en œuvre du SAGE est effective depuis la signature de l'arrêté inter-préfectoral le 11 juin 2013.

Rappel : une CLE n'a pas de personnalité juridique propre. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est porteur de cette structure, totalement indépendante, qui couvre un territoire bien plus étendu que celui du Pays.

La cellule d'animation, constituée d'un personnel spécifique et les travaux du SAGE sont financés par les participations, à parts égales, des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie et des Régions Centre-Val de Loire et Ile de France.

Principales actions menées en 2016 :

- Conduite de la dernière campagne d'estimation de la teneur en nitrates de la lame drainante prévue au marché passé avec la Chambre régionale d'agriculture de la Région centre Val de Loire. Un bilan des quatre campagnes sera présenté à la Commission locale de l'eau en mars 2017.
- Réalisation d'une plaquette sur la gestion de l'irrigation sur la nappe de Beauce. Cette plaquette présente les modalités de gestion inscrites dans le SAGE et en place sur le territoire depuis 2013.
- Création de 6 panneaux d'information sur : la nappe de Beauce, le SAGE, l'eau et ses usages sur le territoire, la gestion de l'irrigation, la gestion de l'eau en France et les zones humides.
- Organisation d'une journée d'information et d'échanges sur les zones humides, le 30 septembre 2016 à Vert-le-Petit (91). Cette manifestation avait pour objectif d'expliquer l'importance du rôle des zones humides dans la gestion de la ressource en eau, la biodiversité ou la prévention des inondations et de présenter les actions qui peuvent être menées pour protéger ces milieux. Une visite du marais de Fontenay-le-Vicomte, géré par le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, s'est déroulée l'après-midi.
- Avis sur les dossiers soumis à consultation.

En 2017, la Cellule d'animation poursuivra ses missions d'assistance à la CLE, à savoir :

- assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux avec notamment la mise à jour du tableau de bord.
- préparer et organiser les séances et les travaux de la Commission Locale de l'Eau et du Bureau, les dossiers techniques soumis à la consultation de la Commission Locale de l'Eau,
- assurer la maîtrise d'ouvrage des études structurantes réalisées sur le territoire du SAGE (animation du comité de pilotage, suivi des travaux des bureaux d'études,...)
- gérer le site internet et éditer les Lettres d'information.

Etudes prévues en 2017 :

Estimation du gain de débit obtenu suite au déplacement des forages d'irrigation sur le bassin du Fusin et réflexion sur les améliorations à apporter sur le dispositif de gestion des prélèvements actuellement en place sur ce secteur.

Détermination des débits minimum biologiques sur les cours d'eau du territoire.

A noter que la Région Ile de France se retire du financement de l'animation et des travaux de la Commission Locale de l'Eau à compter de 2017. Les dépenses seront donc réparties entre les trois autres financeurs : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la région Centre Val de Loire, sans incidence financière pour le Pays.

APPEL A PROJETS TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE ET CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Pour mémoire, il s'agit d'un appel à projets national (Ministère de l'Environnement) relayé par la DDT du Loiret. Grâce à sa réactivité, le Pays a pu rentrer dans ce cadre. Les différents programmes qu'il porte depuis 1996 constituent bien, selon les services de l'Etat, un véritable projet de territoire.

Les axes TEPCV sont les suivants :

- « Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'éclairage public »
- « Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liés aux transports »
- « Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets »
- « Produire des énergies renouvelables locales »
- « Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir un urbanisme durable »
- « Promouvoir l'éducation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté et mobiliser les acteurs locaux ».

Le territoire est ainsi depuis le 19 mai 2016 retenu dans la catégorie « Territoire à énergie positive » ; il a déjà pu bénéficier de 500 000 € de subventions issues du fonds de transition énergétique. Le Pays et les porteurs de projets conventionnant directement avec les services de l'Etat.

La DDT et l'ADEME Centre-Val de Loire nous accompagnent dans ces démarches.

Entre juillet et décembre 2016, le Pays a mobilisé les acteurs de son territoire pour aboutir à une nouvelle liste de 44 projets qui font l'objet d'un avenant apportant des fonds complémentaires.

Les actions recensées traitent de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics (10 projets), en complément des financements du CRST, de la modernisation de l'éclairage public en remplaçant les anciens dispositifs lumineux par des Leds et en installant des horloges astronomiques (18 projets). Sont également inscrites l'acquisition de véhicules fonctionnant à l'énergie électrique et l'installation de bornes de rechargement (13 projets), le développement de l'économie circulaire (1 projet de ressourcerie), de la production d'énergie locale par éolienne ou par panneaux photovoltaïques (2 projets).

Le Ministère de l'Environnement a validé le projet global. La signature du premier avenant est intervenue le 27 février au Ministère de l'Environnement, avec les représentants des Communautés de communes du Pithiverais Gâtinais, de la Plaine du Nord Loiret, du Pithiverais, des communes de Pithiviers, Le Malesherbois, Dadonville, Aulnay la Rivière, Chambon la Forêt, Puiseaux, Briarres sur Essonne, Beaune la Rolande, Erceville et des associations TRlaction et Jardin de la Voie Romaine.

Ce premier avenant apporte 340 845 € de subventions.

Les actions de rénovation thermique des bâtiments publics bénéficieront de certificats d'économie d'énergie (CEE) spécifiques aux territoires TEPCV. Ces CEE correspondent à 66% des dépenses éligibles et sont estimés à 1 041 335 €.

Les actions de rénovation de l'éclairage public bénéficieront des mêmes modalités de financement. Les CEE sont estimés à 606 823 €.

Pour ces deux groupes d'actions, l'arrêté ministériel du 24 février 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2017 précise les modalités de financement par les obligés (fournisseurs d'énergie).

Les projets d'acquisition de véhicules fonctionnant à l'énergie électrique et les bornes de rechargement sont financés à hauteur de 80% des dépenses éligibles. Le montant global des subventions représente 235 607 € (hors associations).

Les associations Jardin de la Voie Romaine et TRlaction vont pouvoir bénéficier de fonds TEPCV pour leur projet de panneaux photovoltaïques, de ressourcerie et d'acquisition de véhicule électrique.

Pour ces deux structures, les fonds TEPCV s'élèvent à 105 238 €.

En 2017, un travail important de suivi des actions sera à réaliser. Les projets de rénovation thermique et de modernisation de l'éclairage public devront être terminés et payés avant fin 2017 pour pouvoir bénéficier des CEE TEPCV.

La signature administrative du dernier avenant TEPCV devrait intervenir au cours du premier trimestre 2017.

LE CONTRAT DE RURALITE

Nouvelle procédure d'Etat, l'objectif recherché des Contrats de ruralité est de renforcer le développement des territoires ruraux.

Les Contrats de ruralité font suite aux Comités Interministériels aux Ruralités (CIR), pour garantir un accès pour tous aux services et qui visent la mise en réseau des territoires.

Les Contrats de ruralité sont à considérer comme une innovation dans la cohérence des financements des collectivités, à travers des fonds provenant de l'Etat (DETR de droit commun ou DETR particulière, Fonds de Soutien à l'Investissement Local), de la Région (Contrat de Pays, lignes directes), du Département, etc. Les projets qui peuvent être intégrés aux contrats doivent entrer en cohérence avec les 104 mesures des CIR et des 6 thématiques suivantes :

- Accessibilité aux services et aux soins
- Mobilités
- Développement de l'attractivité des territoires
- Transition écologique
- Redynamisation des bourgs-centres et soutien au commerce de proximité
- Cohésion sociale.

La Région Centre-Val de Loire est associée à la démarche et signataire.

Le Conseil départemental sera partenaire mais ne sera pas signataire du Contrat ; en parallèle, il est mis en place des conventions entre le Département et les EPCI (et leurs communes).

Un des aspects clé du contrat est la définition commune du projet de territoire entre les différents partenaires.

En termes de moyens financiers, 18 millions d'euros seraient alloués pour la Région Centre-Val de Loire et 1,6 millions d'euros pour le Département du Loiret, selon le vote de la loi de finance 2017.

10% de ces enveloppes peuvent être fléchés pour des actions de fonctionnement, dont des frais d'ingénierie pour l'élaboration et le suivi du Contrat.

La durée du contrat couvre la période 2017-2020. Les Contrats de ruralité suivants auront une durée de 6 ans, avec une close de révision à mi-parcours.

Le Pays s'étant rapidement intéressé à la démarche, a travaillé en lien étroit avec Mme la Sous-préfète et ses services.

La convention cadre a été signée le 25 janvier 2017 dans les locaux de la société Eurobougies à Boynes, par M. le Préfet, M. le Président du Conseil régional, la Présidente du Pays, les Présidents des Communautés de communes du Pays, le Directeur de la CAF, le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, en présence du Commissaire général à l'Egalité des Territoires ; en amont de la cérémonie de signature, Mme LADNER, PDG, a présenté son entreprise, régulièrement lauréate à des prix valorisant sa performance.

Le recensement des projets potentiels entrant dans les cadres suivants :

- Un accès aux services de santé partout en France
- 1 000 maisons de services publics pour mieux "rendre service"
- Accès aux services publics
- Qualité de l'urbanisme dans les territoires ruraux
- Faciliter le déploiement de points d'accès au WIFI gratuit dans chaque bourg centre
- Développer l'économie locale
- Des projets de développement touristique adaptés aux territoires ruraux
- Une mobilité adaptée aux spécificités des territoires ruraux et périurbains
- Remplacement de dispositifs d'éclairage
- Frais annexes de mise en service de bornes de rechargement pour voitures électriques
- Plan Isolation Régional
- Favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de la jeunesse dans les territoires fragiles
- Accompagner les habitants au quotidien
- Des pratiques culturelles diversifiées au cœur des ruralités

A titre d'exemples nous pouvons citer les projets de Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP) de Pithiviers, le projet dans le Malesherbois et à Puisseaux, les projets de Maisons de Service au Public (MSAP) comme des investissements éligibles et prioritaires.

En 2017, le Comité de pilotage se réunira pour statuer sur les projets déposés dans le cadre du contrat de ruralité. Les dépôts sont à faire avant fin mars 2017.

Le Contrat de ruralité devrait être signé au cours du premier semestre 2017, une fois le Pays transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

LEADER

En 2015, le Pays a candidaté avec le Pays Gâtinais pour créer un GAL commun « Pithiverais & Gâtinais » (le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais en étant le chef de file). Le thème choisi est la valorisation du territoire par le tourisme. La Région Centre-Val de Loire, gestionnaire du programme LEADER a émis un avis favorable au projet à l'automne 2015. Ce sont donc 1 300 000 € qui sont mobilisables pour une période de 6 ans, sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et sur le Pays Gâtinais.

Le programme d'actions comprend les axes suivants :

- 1 - « Affirmer la destination comme territoire innovant d'un tourisme durable »
- 2 - « Renforcer le positionnement tourisme de "nature et culture" de la destination dans une logique d'excellence »
- 3 - « Développer une offre de services de proximité adaptée aux nouvelles contingences du tourisme de "nature et culture" »
- 4 - « Communiquer et observer »
- 5 - « Coopération interterritoriale et transnationale, développer les synergies avec les territoires pour conforter la destination »

- 6 - « Animation »
- 7 - « Evaluation ».

Mme Brigitte DALLOT, par ailleurs Présidente du Conseil de développement du Pays, est élue Présidente du GAL.

David MILLIOT-STOCLIN, l'animateur du programme LEADER, a pris ses fonctions au Pays le 17 mai 2016.

Le financement de l'animation est assuré à 80% par les fonds européens LEADER. Le reste à charge se répartit à parts égales entre les deux Pays porteurs du projet.

Aujourd'hui, la convention tripartite est signée. En amont, un grand travail de rédaction a été nécessaire, notamment pour intégrer les critères de vérifiabilité et de contrôlabilité, la grille de sélection des projets, la constitution du GAL et son Règlement Intérieur, etc.

Une plaquette de communication a été créée en interne et diffusée sur le territoire.



Les premiers projets sont instruits par l'animateur et l'un d'entre eux, le projet VALMARES porté par l'association LNE a été présenté devant le Comité de programmation le 14 décembre 2016.

En 2017, le GAL reste dans l'attente de la mise en place du logiciel de gestion OSIRIS par les services de l'Etat pour le volet 19-2 correspondant à l'instruction et suivi des dossiers. Cette situation regrettable (retard de 2 ans) risque d'entraîner un dégageant d'office des crédits alloués. Seul le volet 19-4 correspondant à l'animation de territoire est opérationnel.

L'animation de terrain devra intensifier les prises de contact pour faire émerger des projets éligibles au programme LEADER.

Le projet High Hospitality, porté par la CCI du Loiret, sera bientôt déposé auprès du GAL. Il s'agit de professionnaliser les acteurs du territoire dans leur démarche d'accueil. Le Pays sera territoire pilote dans le Loiret. Cette action correspond aux objectifs du programme du GAL « Organiser et professionnaliser les acteurs du tourisme vers une démarche d'excellence ».

Il s'agit :

- d'inciter les acteurs du tourisme à monter en compétences (formation aux langues étrangères, à la prise en compte des handicaps, différenciation des offres en fonction des publics, mise en réseau, etc.) ;
- de sensibiliser les acteurs sur leur rôle d'ambassadeurs du territoire : professionnels du tourisme, commerçants et artisans, habitants ;
- d'encourager l'implication des commerçants, artisans, hôteliers et des restaurateurs ;
- d'accompagner les professionnels à l'éco-labellisation ou vers une démarche de tourisme durable.

Cette action se déroulera sur 2 ans.

Le Document Unique

Les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, Le Syndicat du Pays a passé une convention en 2015 avec le Centre de Gestion du Loiret afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels des services du Syndicat. Le Pays a bénéficié d'une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Ce document est mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale, qui doit donc veiller à ses prescriptions.
Le programme d'actions est consultable sur simple demande auprès du secrétariat du Pays.

MUTUALISATION

Au sens strict, le Pays ne mutualise pas son personnel ou ses biens. Cependant, les agents sont très largement associés aux programmes portés par les collectivités et les acteurs locaux et apportent leur contribution autant que faire se peut.

La mutualisation, si nécessaire, sera étudiée au cas par cas, avec pour motif de rendre plus efficient les actions des partenaires.

Le portage d'actions par le Pays (Vigifoncier, étude économique, etc.) peut toutefois être entendu comme de la mutualisation, d'autant que les économies financières induites ne sont pas négligeables.

Divers

Le Pays est régulièrement associé à d'autres démarches territoriales ou locales. En voici quelques unes :

- Devenir de l'ancienne Maison de retraite d'Auxy
- Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) des communes de Dadonville et Malesherbes
- Contrat de ville de Pithiviers
- Réseau d'entreprises Malesherbes Sermaises Puiseaux (MSP)
- Comité technique et de pilotage pour le devenir de la collection Dufour (projet porté par la CC de la Plaine du Nord Loiret)
- Association Cultivons l'Avenir du Pithiverais (CAP)
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret
- Collectif Beauce & Gâtinais développement.

Le territoire du Pays est régulièrement proposé pour des phases test ou des opérations pilotes. Débutés en 2016, les deux projets suivants se poursuivent ou se concrétisent en 2017 :

- Politique ENS du Département.

Le Pays a été choisi par le Conseil départemental du Loiret comme territoire pilote pour définir les modalités de mise en œuvre de sa nouvelle politique pour protéger les espaces naturels sensibles (ENS). Des réunions techniques ont été organisées fin 2015 et mi 2016.

Une présentation sera faite lors du Comité syndical du 29 mars 2017.

- Dispositif e-logement des apprenants en Région Centre-Val de Loire.

La plateforme e-logement, créée par la Région et l'Etat dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), a été lancée au début de l'année 2015 afin de favoriser la réussite des parcours de formation des apprenants de la Région Centre-Val de Loire qui sont contraints de s'éloigner quelques temps de leur domicile. Ce site les informe sur les solutions d'hébergement temporaire mises à leur disposition, et leur permet d'entrer directement en contact avec les hébergeurs référents.

La Région développe et étend le dispositif aux secteurs ruraux et au secteur privé. Le Pays fait partie des 6 territoires expérimentaux en Région.

PRESENTATION D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES LIES AUX EFFECTIFS DE LA STRUCTURE

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – loi NOTRe – et les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT), le

débat d'orientations budgétaires doit faire état des effectifs de la structure, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. En 2016, le Pays a accueilli une stagiaire en classe de Master pour le Contrat global Essonne amont (rédaction d'un guide pour le diagnostic des consommations d'eau potable dans les espaces et bâtiments publics).

En 2017, il est fait appel à 2 stagiaires, chacun en classe de Master. Le premier pour le SAGE Nappe de Beauce (création d'une base de données sur les ouvrages hydrauliques existants sur le territoire du SAGE, de calculer les indicateurs de taux d'étagement et de taux de fractionnement des cours d'eau et d'établir une pré-cartographie des têtes de bassin versant), le second pour le Contrat global Essonne amont (réalisation d'un diagnostic des plantes invasives des cours d'eau).

Ces stages, d'une durée de 6 mois, font l'objet d'une gratification de 554,40 €/mois, conformément à la réglementation en vigueur.

Le tableau synthèse présente les éléments essentiels mentionnés ci-dessus.

Cadres d'emplois	CAT.	Grades	2016				2017				
			Postes pourvus		Postes pourvus		Postes pourvus		Nom, prénom	Indice brut / indice majoré	Régimes indemnitaires
<u>Filière administrative</u>			TC	TNC / Nbre d'h.	TC	TNC / Nbre d'h.	TC	TNC / Nbre d'h.			
Attaché Territorial (contractuel)	A	Attaché	6	4		7	5		Anne-Laure LE NY	486/420	RIFSE-EP + CIA
									David MILLIOT-STOCLIN	493/425	RIFSE-EP + CIA
									Olivier FLORINE	493/425	RIFSE-EP + CIA
									Adeline MOREAU	561/475	RIFSE-EP + CIA
									David VOYER	844/690	RIFSE-EP + CIA
									Michel LAZZARI	801/658	RIFSE-EP + CIA
				1	18h00	1	18h00	Florence VERSLIPE	702/583	RIFSE-EP + CIA	
				1	22h44	1	22h44				
Adjoint Administratif (titulaire)	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	1	1		1	1		Dieula RICAPET	444/390	RIFSE-EP + CIA
<u>Filière Technique</u>											
Ingénieur (contractuel)	A	Ingénieur	3	3		3	3		Emmanuel CAMPLO	607/510	IFTS
									Sophie DERUYVER	668/557	IFTS
									Alison LARRAMENDY	540/459	IFTS
			10	8	2	11	9	2			

CONCLUSION

En prolongement de l'année 2016, date anniversaire célébrant les 20 ans du Pays, 2017 est une année importante car les évolutions territoriales ont des conséquences directes et majeures pour le Pays.

En application de la loi NOTRe, et selon le nouveau SDCI validé en 2016, le périmètre du Pays évolue. Cette modification se fera en deux temps, puisque le Bellegardois, appartenant aujourd'hui à la Communauté de communes des Canaux et Forêt en Gâtinais, devrait quitter le Pays au 1^{er} juillet 2017.

Le Pays se transforme en PETR. La modification de ses statuts est en cours. Dès la réception des délibérations concordantes des collectivités membres, l'arrêté du Préfet sera pris pour acter ce nouveau statut.

Suite à cette transformation, le Contrat de ruralité sera signé. Il permettra d'intensifier les financements croisés pour les projets structurants du territoire, ce qui devrait permettre également l'émergence de nouveaux projets.

La labellisation du Pays en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte valorise les actions liées à la réduction des gaz à effet de serre ou à la production locale d'énergie.

Les 52 projets portés par les acteurs locaux, collectivités et associations, démontrent l'intérêt du territoire pour les problématiques de développement durable.

L'action du Pays a été prépondérante pour l'obtention de ce label et des fonds de transition énergétique ; ces derniers représentent plus de 2 000 000 € qui arrivent dans le périmètre du Pays.

De plus, le territoire est maintenant reconnu au plus haut niveau de l'Etat, et associé à des démarches nationales.

La réalisation du schéma de développement économique et d'accueil des entreprises à l'échelle du Pays, validé en comité de pilotage élargi en décembre 2016 permettra de préparer l'avenir et la structuration économique du territoire. Dans la continuité de ce travail d'orientations stratégiques, le Pays pourrait porter une nouvelle phase d'étude visant à écrire les modalités concrètes de l'organisation d'une cellule d'animation économique, en lien avec les EPCI. Le choix d'une entente économique a été envisagé par les élus.

La révision du SCoT entre dans une phase qui va mobiliser largement les élus et les partenaires du Pays au cours de cette année 2017. Les réunions de concertation à organiser en mars, en juin puis en fin d'année 2017 doivent permettre de redéfinir la politique d'aménagement durable à long terme ; les débats doivent aboutir à la validation du PADD avant fin 2017.

Le Contrat Local de Santé lance une nouvelle dynamique dans le domaine de la santé. Il s'agit d'améliorer la situation en termes de densité médicale et de continuité des soins sur le Nord Loiret. Les premières réunions de concertation menées en groupes de travail démontrent l'intérêt de la démarche et la nécessité d'aller plus en avant vers la connaissance des acteurs et leur mise en réseau.

La fermeture de la maternité de Pithiviers a profondément marqué le territoire et la continuité des soins reste fragile. Tous les efforts doivent également soutenir l'offre hospitalière locale.

La GPEC T va poursuivre la mobilisation des acteurs économiques pour aller vers une meilleure adéquation entre l'offre et la demande. A terme, l'objectif est de diminuer le nombre d'offres non pourvues et renforcer l'employabilité des jeunes.

La réalisation des premières actions montre l'intérêt de cette démarche et aussi la nécessité de la mise en réseau des acteurs locaux.

L'Agenda 21 de Pays et ses actions emblématiques telles que la recyclerie, le logement intergénérationnel, etc., le Contrat global d'Actions, le SAGE, le programme Natura 2000, ou encore la politique ENS du Département, confirment le dynamisme du territoire et sa vocation d'accueil de programmes innovants. L'installation d'une usine de méthanisation à Escrennes est un autre exemple d'innovation en milieu rural.

Le développement touristique prend une nouvelle dimension avec le recrutement du chef de projets. L'Office de tourisme intercommunautaire à créer sous forme d'EPIC doit permettre de dynamiser plus encore l'activité touristique du territoire et de développer son attractivité, avec pour finalité première, l'augmentation du chiffres d'affaires des acteurs du tourisme locaux.

Les fonds LEDAER sont ici un atout.

Le Pays demeure donc une structure au cœur des projets de territoire, au service de toutes les collectivités, de leurs élus et des habitants.

L'animation de territoire, assurée par les agents du Pays, est là encore essentielle pour faire émerger les projets, monter les dossiers, aider à la perception de financements, dont certains ne pourraient pas être alloués à des collectivités « isolées ».

Grâce à une gestion stricte, la situation financière du Pays est saine. Le déséquilibre dépenses/recettes a très largement diminué. Les recherches de financement notamment via les fonds européens (FEADER, FEDER, LEADER), les fonds d'Etat (Contrat de Plan Etat-Région, ADEME, Contrat de ruralité...), permettent de réduire au maximum la part d'autofinancement du Pays, et, comme le démontre l'ensemble des programmes animés par le Pays, de diminuer la part d'autofinancement des acteurs locaux porteurs de projets.

Avant de lancer un nouveau programme, le Pays s'assure toujours de son financement.

Le suivi rigoureux des différentes contractualisations, de plus en plus complexe, permet de fluidifier la trésorerie.

Grâce à tous ces efforts, la participation financière des Communautés de communes membres (sauf évolution démographique) restera inchangée pour 2017, malgré le lancement de programmes importants. La cotisation ne sera augmentée que si nécessaire, notamment pour assurer le financement de nouveaux agents ou programmes. La mutualisation sera recherchée, à l'exemple de la cellule d'animation économique envisagée en 2018.